GROUPE IRD - SOCIETE ANONYME AU CAPITAL DE 44 274 913,25 €
40, RUE EUGENE JACQUET – 59700 MARCQ-EN-BAROEUL
456 504 877 RCS LILLE METROPOLE
EURONEXT PARIS – COMPARTIMENT C - CODE ISIN FR 0000124232

CONVENTIONS REGLEMENTEES ADOPTEES PAR LE CONSEIL D'ADMINISTRATION
22 JUIN 2021

PROROGATION DU TERME DE L'EMISSION D'OBLIGATIONS NORD CREATION DU 28.06.2019

Par délibération en date du 25 juin 2019, le Conseil avait autorisé un projet d'émission obligataire de 2,4 M€ à souscrire par NORD CREATION, par tranches de 800 K€ chacune, au 01.07.2019, 01.09.2019 et 01.11.2019 pour une durée 2 ans, au taux de 1,5 %, avec possibilité de remboursement par anticipation, tous les 6 mois, à la demande du souscripteur, avec une décote de 25% des intérêts annuels. L'émission a été réalisée le 28/06/2019.
Par courrier en date du 23 octobre 2019, NORD CREATION a notifié à la Société GROUPE IRD sa renonciation à la souscription de la 3ème tranche du 31 octobre 2020 au 31 octobre 2021 portant sur 800 Obligations au nominal de 1.000 euros.
La société NORD CREATION bénéficiant d'une trésorerie disponible faiblement rémunérée a manifesté son intention de prolonger le terme de l'émission de 2 ans au titre des deux premières tranches.
Concernant GROUPE IRD S.A., cette prolongation de durée lui permet de conforter ses quasi-fonds propres, contribuant à renforcer ses capacités de développement.
« Après en avoir délibéré, le Conseil d'administration, agrée le projet d'avenant de prolongation de 2 ans de l'émission d'obligations souscrite par NORD CREATION en date du 28 juin 2019 au titre de ses seules deux premières tranches telles que :

- TRANCHE 1 : 800.000 euros du 01/07/2021 au 30/06/2023
- TRANCHE 2 : 800.000 euros du 01/09/2021 au 31/08/2023 »

Administrateur concerné : GIPEL (représenté par P. MALBRANQUE), administrateur de NORD CREATION.

PROROGATION DU TERME DE L'EMISSION D'OBLIGATIONS NORD CROISSANCE DU 28.06.2019

Par délibération en date du 25 juin 2019, le Conseil avait autorisé un projet d'émission obligataire de 7,5 M€ à souscrire par NORD CROISSANCE, par tranches de 2,5 M€ chacune, au 01.07.2019, 01.09.2019 et 01.11.2019 pour une durée 2 ans, au taux de 1,5 %, avec possibilité de remboursement par anticipation, tous les 6 mois, à la demande du souscripteur, avec une décote de 25% des intérêts annuels. L'émission a été réalisée le 28/06/2019.
Par avenant en date du 28 juin 2020, les modalités de remboursement anticipée à l'initiative de NORD CROISSANCE ont été assouplies ; Le Souscripteur a désormais la faculté de demander à l'Emetteur tous les 6 mois à l'issue de la souscription d'une tranche et pendant la durée du contrat de procéder au remboursement anticipé a minima de 500 obligations émises pour chaque tranche sous réserve d'en avoir informé l'Emetteur au moins 30 jours ouvrés avant la date prévue pour le remboursement anticipé.
La société NORD CROISSANCE bénéficiant d'une trésorerie disponible faiblement rémunérée a manifesté son intention de prolonger le terme de l'émission de 2 ans au titre des deux premières tranches.
Concernant GROUPE IRD S.A., cette prolongation de durée lui permet de conforter ses quasi-fonds propres, contribuant à renforcer ses capacités de développement.
« Après en avoir délibéré, le Conseil d'administration, agrée le projet d'avenant de prolongation de 2 ans de l'émission d'obligations souscrite par NORD CROISSANCE en date du 28 juin 2019 et son avenant en date du 28 juin 2020 »
Administrateur concerné : GIPEL (représenté par P. MALBRANQUE) et Luc DOUBLET, administrateurs de NORD CROISSANCE